



2019

Troisième trimestre

Juillet à septembre

VISION

Assurer la sécurité et la santé des personnes au travail.

MISSION

Collaborer avec tous les intervenants pour concevoir, bâtir et gérer un continuum efficace de sécurité et de soins.

VALEUR FONDAMENTALE

Le client est la priorité.

Reddition de comptes

Adopter des processus fondés sur les preuves, faire part des résultats, et communiquer de façon honnête et transparente.





Faits saillants d'exploitation

Les modifications législatives adoptées à la fin de 2018 ont continué à avoir un effet stabilisateur sur l'environnement opérationnel de Travail sécuritaire NB au troisième trimestre. La stabilisation des coûts et le bon rendement des marchés ont permis de maintenir les progrès vers l'atteinte de la pleine capitalisation. Le niveau de capitalisation se chiffrait à **99,3 %** au 30 septembre, comparativement à 94,7 % à la fin du deuxième trimestre.

Nous avons examiné les effets continus des modifications législatives, ainsi que l'effet qu'elles pourraient avoir sur les taux de cotisation de 2020. Plus de 100 intervenants ont assisté à l'assemblée générale annuelle en juillet.

À l'assemblée, nous avons présenté le [Plan stratégique 2019-2021](#), qui aidera à assurer la transformation continue de Travail sécuritaire NB, laquelle a pour but de créer de la valeur pour le public par le biais des quatre piliers stratégiques que voici :

- 1. Établir une culture de « sécurité avant tout »**
- 2. Assurer un rétablissement efficace**
- 3. Protéger la durabilité du régime**
- 4. Créer un lieu de travail engagé à offrir des services de qualité supérieure**

L'assemblée était également une bonne occasion de discuter des possibilités d'amélioration, comme la collaboration avec les travailleurs et les employeurs afin de mettre en œuvre des meilleures pratiques en matière de retour au travail.

Au troisième trimestre, dans le cadre du pilier visant l'établissement d'une culture de « sécurité avant tout », la Division de la prévention de Travail sécuritaire NB a adopté une nouvelle structure organisationnelle afin d'améliorer les services et d'assurer que nos équipes offrent la meilleure valeur possible aux lieux de travail de la province.

Par exemple, selon la nouvelle structure, en 2020, des fournisseurs de services approuvés par Travail sécuritaire NB offriront les ateliers pour les membres de comités mixtes d'hygiène et de sécurité. Cette flexibilité au niveau du programme découle de modifications apportées à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* (projet de loi 2). Les conseillers en éducation de Travail sécuritaire NB auront ainsi plus de temps à consacrer aux employeurs et aux comités mixtes qui ont de la difficulté et ont besoin de ressources plus poussées.

Une consultation touchant l'industrie de la pêche a eu lieu au troisième trimestre. La consultation a porté sur des modifications à la *Loi* afin que les bateaux de pêche soient considérés des lieux de travail. La pêche commerciale est une industrie dangereuse et le Nouveau-Brunswick n'est que l'une de deux provinces qui n'a pas d'autorité en matière de santé et de sécurité dans l'industrie.

Nous savons qu'en ciblant certains lieux de travail, en leur offrant les bons services au bon moment, ainsi qu'en travaillant avec les bonnes personnes, nous nous rapprocherons encore plus de notre but ultime, soit d'assurer la santé et la sécurité des Néo-Brunswickois au travail.

Grâce à notre nouvelle structure organisationnelle, à l'appui du gouvernement et à la participation de nos partenaires, nous sommes persuadés que nous réussirons.

INDICATEURS STRATÉGIQUES CLÉS – Le 30 septembre 2019				
ÉTABLIR UNE CULTURE DE « SÉCURITÉ AVANT TOUT »	2017	2018	2019 (à ce jour)	Cible pour 2019-2021
TAUX DE BLESSURES ENTRAÎNANT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL				
• Employeurs cotisés	1,36	1,42	1,25	↓
• Employeurs tenus personnellement responsables	3,25	3,68	3,08	↓
• Tous les employeurs	1,69	1,71	1,50	↓
INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	Non disponible	Non disponible	Non disponible	
ACCIDENTS MORTELS LIÉS AU TRAVAIL	16	22	13	0
ASSURER UN RÉTABLISSEMENT EFFICACE				
DURÉE DES RÉCLAMATIONS				
• Nombre moyen de jours pour les réclamations ouvertes	283,8	292,2	322,8	↓
• Nombre moyen de jours pour les réclamations fermées	106,7	118,5	138,8	↓
POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS QUI SONT RETOURNÉS AU TRAVAIL DANS UN DÉLAI DE :				
• 26 semaines	Non disponible	72,5	Non disponible	↑
• 2 ans	93,0	91,6	Non disponible	↑
DÉLAI ENTRE L'INSCRIPTION DE LA RÉCLAMATION ET LE PREMIER PAIEMENT	39,1	40,7	47,6	↓
DÉLAI ENTRE LA BLESSURE SUBIE AU TRAVAIL ET L'INSCRIPTION DE LA RÉCLAMATION	10,9	12,2	11,0	↓
PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME				
POURCENTAGE DE CAPITALISATION (chiffres non vérifiés pour 2019)	102 %	88 %	99,3 % ¹	100 à 120 %
RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI (chiffres non vérifiés pour 2019)	10,3 %	-1,3 %	9,39 %	6,1 %
TAUX DE COTISATION MOYEN	1,48 \$	1,70 \$	2,65 \$	
CRÉER UN LIEU DE TRAVAIL ENGAGÉ À OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE				
INDICE DE SATISFACTION DES CLIENTS				
• Travailleurs blessés	68,5 % (données de 2014)	71,5 %	Non disponible	↓
• Employeurs	78,2 % (données de 2014)	74,2 %	Non disponible	↑
RÉSULTAT OBTENU POUR L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS (mars à février)	54 %	48 %	49 %	↑

1. Chiffres préliminaires estimatifs au 10 octobre 2019.

Résultats d'exploitation – Le 30 septembre 2019 (en milliers)

	2015 – T3	2016 – T3	2017 – T3	2018 – T3	2019 – T3
Revenus					
Employeurs cotisés	72 786 \$	74 577 \$	103 909 \$	123 233 \$	206 970 \$
Placements	19 517 \$	70 024 \$	77 883 \$	32 916 \$	116 581 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	40 046 \$	49 354 \$	71 016 \$	90 187 \$	59 347 \$
TOTAL	132 349 \$	193 955 \$	252 808 \$	246 336 \$	382 898 \$
Dépenses					
Frais engagés au titre des réclamations					
Employeurs cotisés	112 425 \$	137 758 \$	184 923 \$	264 894 \$	69 996 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	34 386 \$	42 503 \$	63 659 \$	82 291 \$	51 633 \$
Administration et obligations prévues par la loi	34 378 \$	37 808 \$	40 626 \$	39 621 \$	39 677 \$
TOTAL	181 189 \$	218 069 \$	289 208 \$	386 806 \$	161 306 \$
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice	(48 840) \$	(24 114) \$	(36 400) \$	(140 470) \$	221 592 \$

États financiers

L'excédent des revenus sur les dépenses, qui se chiffre à 221,5 millions de dollars, est le plus élevé depuis les cinq dernières années. Les principaux facteurs de l'amélioration du rendement sont les coûts de réclamation, qui ont diminué de 195 millions de dollars à ce jour pour les employeurs cotisés; le rendement solide des placements se chiffrant à plus de 83,7 millions de dollars; et l'augmentation du revenu tiré des employeurs cotisés, qui s'élève à plus de 83,7 millions de dollars à ce jour.

Bilan (en millions)	2015	2016	2017	2018	2019 – T3
Actif	1 520 \$	1 594 \$	1 709 \$	1 709 \$	1 884 \$
Passif	1 234 \$	1 422 \$	1 672 \$	1 943 \$	1 912 \$
Niveau de capitalisation	286 \$	172 \$	37 \$	(234) \$	(13) \$
Pourcentage de capitalisation	123 %	112 %	102 %	88 %	99 %

Selon les perspectives pour 2019, la tendance des coûts de réclamation à la hausse et des niveaux de capitalisation moins élevés au cours des dernières années commence à changer. Cette amélioration est attribuable à la diminution du passif et au rendement solide des placements à ce jour. Tout changement important au niveau du rendement des placements pour la période qui reste en 2019 pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers de Travail sécuritaire NB.

Pendant le reste de l'exercice, nous collaborerons avec les intervenants et le gouvernement à l'élaboration de nouvelles modifications législatives visant à améliorer davantage la santé et la sécurité au travail, et l'indemnisation des travailleurs. Tandis que la structure des coûts de Travail sécuritaire NB continue de s'améliorer, nous examinons également la possibilité d'améliorer les prestations des travailleurs blessés aux fins d'examen par le conseil d'administration une fois que nous aurons retrouvé une situation financière solide.